

## ARRETE

### Portant réglementation de la circulation sur la RD 918 Territoires des Communes de TROIS-VILLES et TARDETS-SORHOLUS

---

#### 2023/DGAPID/BNS/117

Le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

**Vu** la Loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

**Vu** l'Arrêté N° 02-2023-DGAPID du 13 février 2023 portant délégation de signature de M. le Président du Conseil départemental à M. le Responsable de l'Unité Technique Départementale de BASSE-NAVARRE ET SOULE,

**Vu** la demande formulée le 29/08/2023 par l'entreprise **ERT Technologies**,

Considérant qu'en raison de travaux d'enfouissement de réseaux Fibre et pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation,

**Sur proposition** de Monsieur le Directeur Général Adjoint du Patrimoine et des Infrastructures Départementales, Unité Technique Départementale BASSE-NAVARRE ET SOULE,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Dans une période comprise entre le 04/09/2023 et le 02/10/2023, de **8h00 à 17h00**, la circulation de tous les véhicules sera réglementée sur les **RD 918 entre les PR 99+570 et 101+180 HORS ET EN AGGLOMERATION**, territoires des Communes de Trois-Villes et Tardets-Sorholus.

La circulation sera régulée par alternat, soit par feux tricolores, soit manuellement par piquets K10, précédés d'une signalisation d'approche en application des recommandations du guide technique SETRA « *Signalisation Temporaire – Les alternats volume 4* ».

Durant l'alternat, la vitesse sera limitée à 50 km/h. Le dépassement et le stationnement seront interdits sur la section précitée.

**ARTICLE 2** : En dehors des horaires de travail, la nuit, une signalisation de danger appropriée au chantier incluant des feux clignotants sera mise en place.

En fonction de l'avancement du chantier, la circulation pourra être régulée par alternats ou par feux clignotants, suivant la demande de l'Unité Technique Départementale BASSE-NAVARRRE ET SOULE.

**ARTICLE 3** : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes.

La fourniture, la pose, la maintenance et la dépose de cette signalisation sont sous la responsabilité de l'entreprise **ERT TECHNOLOGIES**, 6 RUE ALBERT EINSTEIN 77420 CHAMPS SUR MARNE, de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés compris.

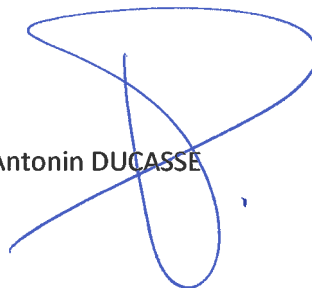
**ARTICLE 4** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Unité Sécurité Routière Défense Gestion de Crise,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Maire de Trois-Villes,
- M. le Maire de Tardets-Sorholus,
- M. le Président du Conseil départemental, Direction Générale Adjointe du Patrimoine et des Infrastructures Départementales, Service Gestion du Patrimoine Infrastructures,
- Madame et Monsieur les Conseillers départementaux du Canton « MONTAGNE BASQUE »,
- M. le Directeur de l'entreprise ERT Technologies ([ert-dps64-pole-gc@ert-technologies.fr](mailto:ert-dps64-pole-gc@ert-technologies.fr))
- Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'Hôtel du Département des Pyrénées-Atlantiques.

SAINT-PALAIS, le 30/08/2023  
Pour le Président du Conseil départemental  
Et par délégation,  
L'Adjoint au Responsable de l'Unité Technique  
Départementale  
BASSE-NAVARRRE ET SOULE,

Antonin DUCASSE





43.120998,-0.867726



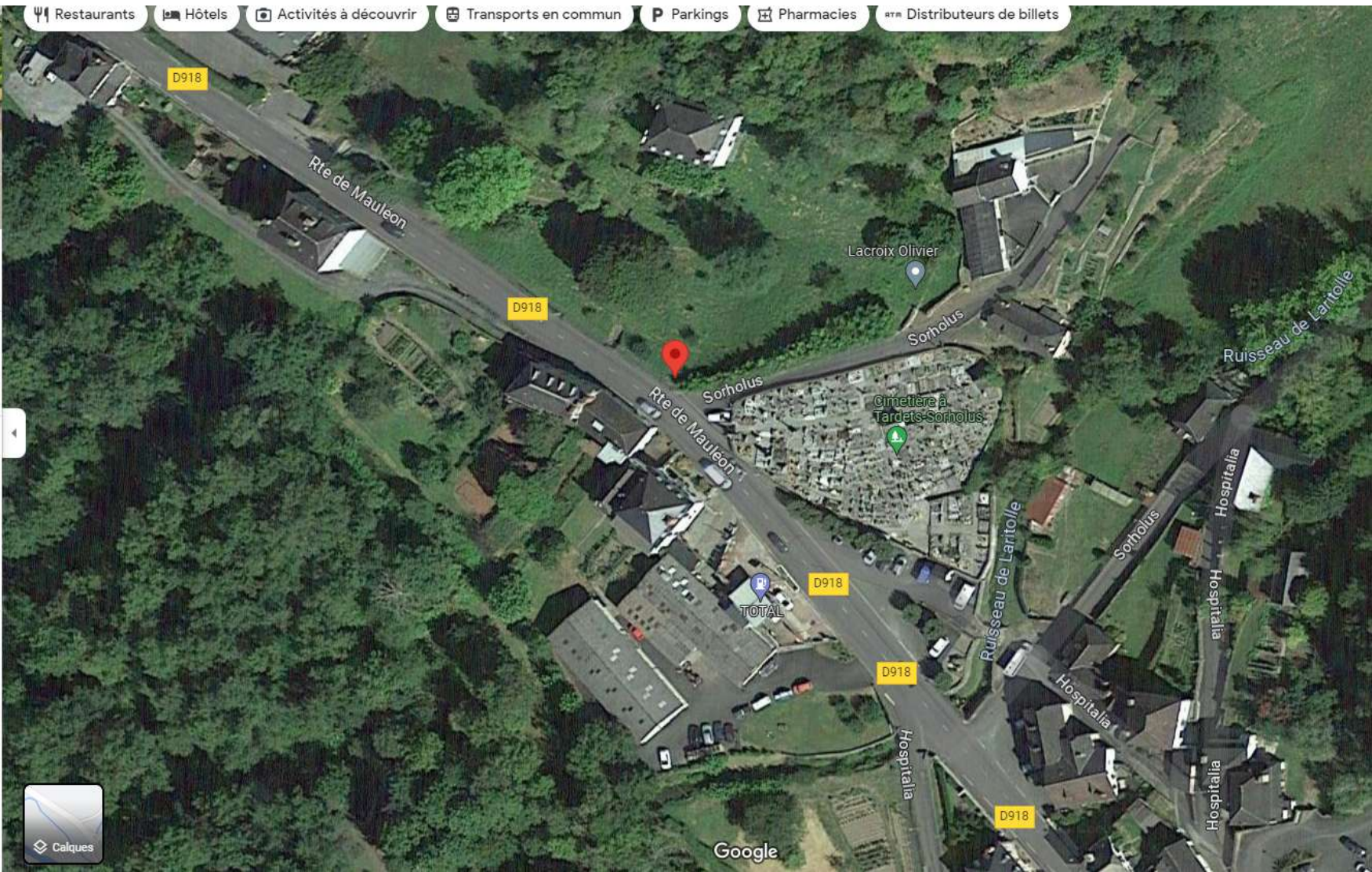
43°07'15.6"N 0°52'03.8"W

43.120998,-0.867726

- Itinéraires
- Enregistrer
- À proximité
- Envoyer vers un téléphone
- Partager

- 611 Sorholüze karrika, 64470 Tardets-Sorholus
- 44CJ+9WR Tardets-Sorholus
- Ajouter un lieu manquant
- Ajouter votre établissement
- Ajouter un libellé

Photos





43.123009,-0.873170



43°07'22.8"N 0°52'23.4"W

43.123009, -0.873170



Itinéraires



Enregistrer



À proximité



Envoyer vers un téléphone



Partager

64470 Tardets-Sorholus

44FG+6P4 Tardets-Sorholus

Ajouter un lieu manquant

Ajouter votre établissement

Ajouter un libellé

Photos



Photos



- Restaurants
- Hôtels
- Activités à découvrir
- Transports en commun
- Parkings
- Pharmacies
- Distributeurs de billets



Chambres d'hôtes "Chez Barbara"



43.127901,-0.875932



43°07'40.4"N 0°52'33.4"W

43.127901,-0.875932



Itinéraires



Enregistrer



À proximité



Envoyer vers un téléphone



Partager



620 Karrikagaña, 64470 Trois-Villes



44HF+5J8 Trois-Villes



Ajouter un lieu manquant



Ajouter votre établissement

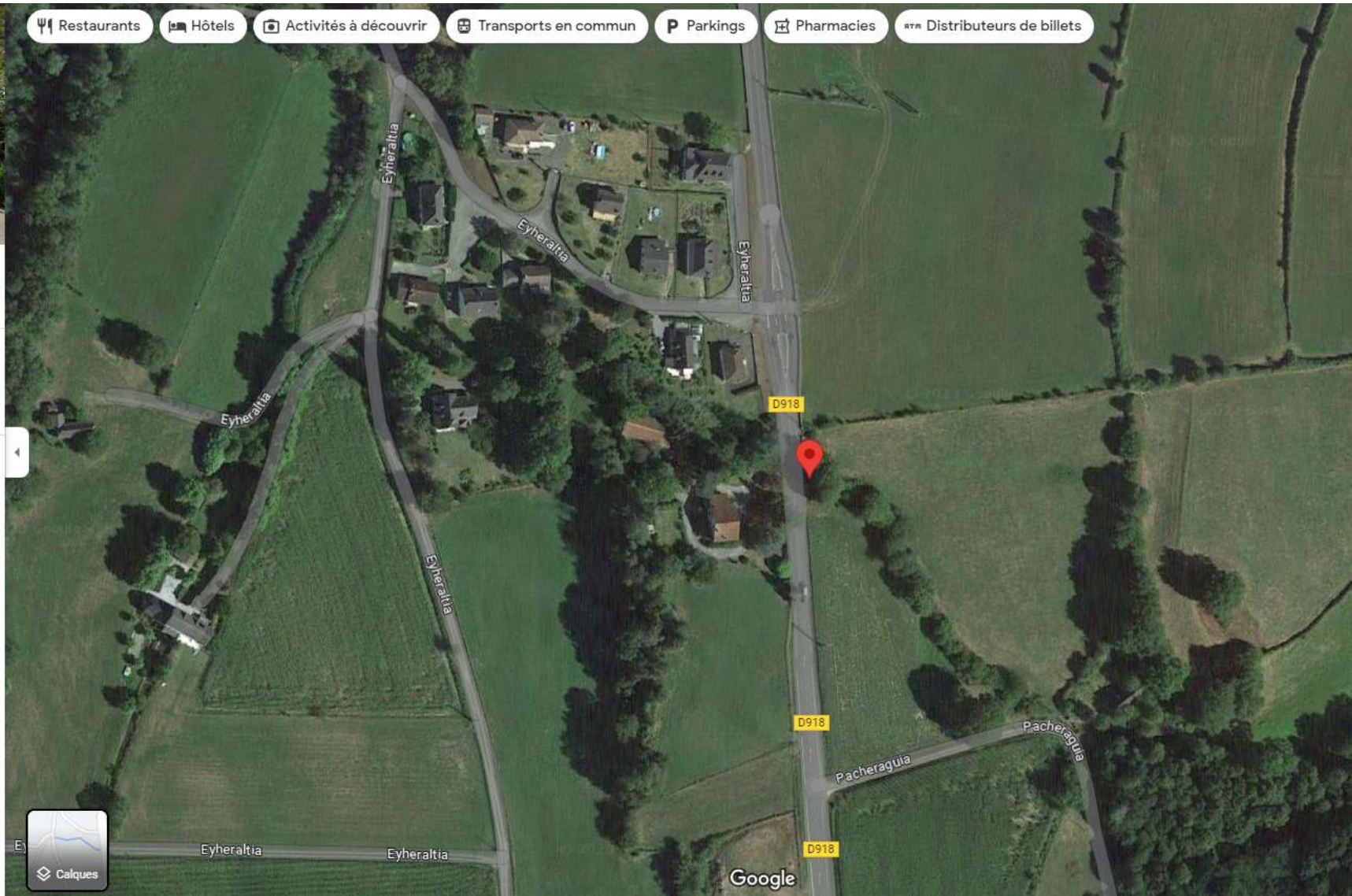


Ajouter un libellé

### Photos



🍴 Restaurants 🏨 Hôtels 📷 Activités à découvrir 🚗 Transports en commun 🅑 Parkings 🏪 Pharmacies 🎫 Distributeurs de billets



Google



43.132935,-0.876709



43°07'58.6"N 0°52'36.2"W  
43.132935, -0.876709

- Itinéraires
- Enregistrer
- À proximité
- Envoyer vers un téléphone
- Partager

- D918, 64470 Trois-Villes
- 44MF+58F Trois-Villes
- Ajouter un lieu manquant
- Ajouter votre établissement
- Ajouter un libellé

- Restaurants
- Hôtels
- Activités à découvrir
- Transports en commun
- Parkings
- Pharmacies
- Distributeurs de billets



Google

